

LAUW
29^{ème} Marché aux Puces - Place de la Scierie
Samedi 14 juillet 2018 de 8 h à 18 h
devant la Salle Polyvalente

RENSEIGNEMENTS

Pour tout renseignement vous pouvez téléphoner au 03 89 82 40 30 : du lundi au vendredi de 10 h à 12 h ainsi que les lundis et jeudis de 15 h à 18 h ou adresser un mail à sb@mairielauw.fr.

Le formulaire d'inscription peut être téléchargé sur le site « Village-lauw.fr » rubrique AGENDA.

RESERVATIONS :

Réservez votre emplacement en retournant l'attestation d'inscription ci-dessous dûment complétée à :

Mairie de LAUW - 25 rue Principale - 68290 LAUW

accompagnée de votre règlement (chèque libellé à l'ordre de : AGSP LAUW).

Seuls les bulletins d'inscription accompagnés du chèque et des documents administratifs seront pris en compte.



Facebook : Marché aux Puces LAUW

Prix de l'emplacement : 11 € les 5 mètres
Réception pour le placement : à partir de 6 h

Buvettes et restauration assurées par les associations locales - Animations pour les enfants

Important :

Toute réservation d'emplacement ne sera pas maintenue au-delà de 8 h.

Le numéro de votre emplacement vous sera donné à votre arrivée.

Les exposants sont tenus de respecter les emplacements qui leur sont attribués et doivent les rendre dans le même état de propreté qu'à leur arrivée.

La circulation des véhicules des exposants est interdite dans l'enceinte de la manifestation de 8 h à 18 h.

Le montant payé n'est remboursable qu'en cas d'annulation de la manifestation par les organisateurs.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de problème avec les services fiscaux et la SACEM et en cas de vol, d'accident ou de détérioration de matériel.

En cas de branchement électrique un forfait de 5 € est demandé.

Marché aux Puces de LAUW - Attestation d'inscription

Je soussigné(e) :

Nom : Prénom :

Né(e) le : A :

Adresse complète :

Email :

Titulaire de la pièce d'identité N° : Délivrée par :

Propriétaire du véhicule immatriculé :

Type de véhicule Remorque : OUI – NON (barrer la mention inutile)

1. Sollicite un emplacement de mètres au Marché aux Puces de LAUW qui se déroulera le 14/07/2018.

2. Je déclare sur l'honneur (prière de cocher la case correspondant à votre situation) :

Ne pas être commerçant(e), ne vendre que des objets personnels et usagés et ne participer qu'à titre exceptionnel à ce type de manifestation

Etre commerçant(e) : N° SIRET :

• Joindre une copie de l'extrait Kbis (ce dernier doit dater de moins de 3 mois)

• Si un ou une employé(e) vous remplace le jour du Marché aux Puces, joindre une copie de sa dernière fiche de paie

3. Je suis informé(e) qu'une fausse déclaration de ma part serait susceptible d'engendrer des poursuites pénales.

4. Je joins un chèque de € libellé à l'ordre de : AGSP LAUW.

Fait à : Le : Signature :

Toute personne pratiquant le recel ou commettant des infractions assimilées ou voisines de celui-ci, violant les dispositions réglementant la vente ou l'échange de certains objets mobiliers est passible des sanctions prévues aux articles 321-1 à 321-8 – R.633-1 à R.633-5 et R.635-3 à R.635-7 du Nouveau Code Pénal.

Tout professionnel participant à un marché aux puces les dimanches ou jours fériés, en infraction aux dispositions des articles 41.a, 41.b, 105.a et suivants du Code local des Professions (loi du 26/07/1900) et des arrêtés préfectoraux pris et application dudit Code, est passible des sanctions prévues en son article 146.a.

Toute personne se livrant au travail clandestin ou ayant recours sciemment aux services d'un travailleur clandestin est passible des sanctions prévues aux articles L.362-3 à L.362-6 du Code du Travail.